



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.4/2006/54
26 janvier 2006

Original: FRANÇAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Soixante-deuxième session
Point 6 de l'ordre du jour provisoire

**LE RACISME, LA DISCRIMINATION RACIALE, LA XÉNOPHOBIE ET TOUTES
LES FORMES DE DISCRIMINATION**

Programmes politiques qui incitent à la discrimination raciale ou l'encouragent

**Mise à jour de l'étude réalisée par M. Doudou Diène, Rapporteur spécial sur les formes
contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie
et de l'intolérance qui y est associée***

* Le présent document a été soumis tardivement afin que puissent y figurer des informations aussi à jour que possible.

Résumé

La présente étude est soumise en application de la résolution 2005/36 (par. 17) de la Commission des droits de l'homme sur l'incompatibilité entre démocratie et racisme, dans laquelle la Commission a invité le Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée à mettre à jour et à développer l'étude sur la question des programmes politiques qui incitent à la discrimination raciale ou l'encouragent et à la présenter à la Commission à sa soixante-deuxième session. Ce document constitue une étude préliminaire en raison du nombre limité de réponses reçues des États Membres et de l'Organisation au mois d'avril 2006 d'un atelier au Brésil sur cette question qui permettra de recueillir des données plus exhaustives. Le Rapporteur spécial présente ici un rapport provisoire et rédigera, à la suite de l'Atelier, un rapport plus complet qu'il soumettra ultérieurement.

Ce rapport intermédiaire confirme les tendances, lourdes de sens, identifiées dans le précédent rapport: la banalisation du racisme, de la discrimination raciale et de la xénophobie par leur instrumentalisation politique, la prégnance des plates-formes politiques racistes des partis et mouvements d'extrême droite dans les programmes politiques des partis démocratiques et la légitimation intellectuelle croissante de ces plates-formes. Ce phénomène nouveau, particulièrement grave, a un impact dans cette évolution: la «baisse de la garde» dans le combat contre le racisme de la part des gouvernements et la montée et l'acceptation d'un racisme ouvert dans des couches importantes des populations d'un grand nombre de pays. Le racisme constitue, en conséquence, le plus grand danger pour la démocratie.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction	1 – 5	4
I. ENJEUX SIGNIFICATIFS DE LA RECRUDESCENCE DU RACISME, DE LA DISCRIMINATION RACIALE ET DE LA XÉNOPHOBIE	6 – 17	5
A. Expressions et caractéristiques de la recrudescence et du racisme	6 – 13	5
1. La banalisation et l'instrumentalisation politiques	7 – 8	5
2. La légitimation intellectuelle.....	9 – 12	6
3. La recrudescence de la violence raciste des groupes néonazis	13	7
B. Facteur déterminant de l'impact de la recrudescence du racisme sur la démocratie: l'enjeu du multiculturalisme	14 – 17	7
II. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS.....	18 – 23	9
1. Recrudescence du racisme et régression démocratique	18 – 21	9
2. Articulation du combat contre le racisme, la discrimination raciale et la xénophobie avec la construction d'un multiculturalisme démocratique, égalitaire et interactif	22 – 23	9

Introduction

1. La présente étude est soumise en application de la résolution 2005/36 (par. 17) de la Commission des droits de l'homme sur l'incompatibilité entre démocratie et racisme, dans laquelle la Commission a invité le Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée à mettre à jour et à développer l'étude sur la question des programmes politiques qui incitent à la discrimination raciale ou l'encouragent et à la présenter à la Commission à sa soixante-deuxième session.
2. Le présent document constitue une étude préliminaire pour deux raisons: le nombre limité de réponses des États Membres¹ ne permet pas une perception globale et comparative du phénomène; l'organisation au mois d'avril 2006 d'un atelier sur cette question dans le cadre de la Conférence des Amériques qui sera organisée au Brésil est de nature à permettre, sur la base de données supplémentaires plus exhaustives de toutes les régions et la contribution de chercheurs de toutes les régions, la rédaction d'un rapport plus complet qui sera soumis ultérieurement. Le Rapporteur spécial se propose de mettre l'accent dans ce document sur l'analyse du cadre intellectuel et idéologique de la problématique du racisme et de la démocratie. Les experts invités à la réunion du mois d'avril auront à examiner ce document ainsi qu'une compilation des données et informations des États Membres.
3. Aux fins de cette étude, l'expression «programmes politiques qui incitent à la discrimination raciale ou l'encouragent» y est définie comme l'ensemble des idéologies, discours, programmes ou stratégies politiques qui prônent la discrimination ou la haine raciales et la xénophobie dans le but de faciliter l'accès au pouvoir politique de certains groupes et d'en marginaliser d'autres dans un pays donné.
4. Le racisme, la discrimination raciale et la xénophobie constituent des indicateurs lourds non seulement du degré de cohésion sociale interne d'une société mais également de la nature du système de valeurs qui la gouverne. La montée générale du racisme, par le renforcement de ses formes traditionnelles et l'apparition de formes nouvelles, constitue en conséquence un révélateur, en ce début de troisième millénaire, d'une crise profonde de nature politique, éthique et intellectuelle. La banalisation politique du racisme par son dévoilement de la perte ou de l'érosion profonde de valeurs fondamentales, et par son impact populaire, ébranle les bases intangibles du système démocratique dans un nombre croissant de pays.
5. Par son amalgame des facteurs de race, de culture et de religion, la recrudescence de la culture et de la mentalité racistes et xénophobes est de nature à nourrir et favoriser une dynamique de conflits de culture et de civilisation, menace la plus grave pour la paix mondiale. Le combat contre le racisme nécessite non seulement une identification de ses manifestations et expressions mais également une analyse et une meilleure compréhension de ses causes profondes. L'importance des constructions identitaires dans la culture et la mentalité racistes et xénophobes est révélatrice de l'enjeu central du multiculturalisme dans la montée actuelle du racisme. Le contexte politique et idéologique du combat contre le terrorisme non seulement génère de nouvelles formes de discrimination par l'instrumentalisation politique dont il peut faire l'objet, mais surtout est de nature à marginaliser le combat contre le racisme par la priorité politique qui lui est accordée.

I. ENJEUX SIGNIFICATIFS DE LA RECRUDESCENCE DU RACISME, DE LA DISCRIMINATION RACIALE ET DE LA XÉNOPHOBIE

A. Expressions et caractéristiques de la recrudescence du racisme

6. La montée actuelle du racisme, de la discrimination raciale et de la xénophobie est illustrée par deux manifestations majeures qui sont intrinsèquement liées: leur banalisation et instrumentalisation politiques et leur légitimation intellectuelle.

1. La banalisation et l'instrumentalisation politiques

7. La manifestation la plus alarmante de l'impact de la résurgence des partis et groupes à programme raciste et xénophobe est la pénétration insidieuse de ces plates-formes racistes et xénophobes dans les programmes politiques des partis démocratiques sous couvert de lutte contre le terrorisme, de défense de l'«identité nationale», de la «préférence nationale» et du combat contre l'immigration illégale. Cette pénétration aboutit à une banalisation généralisée du discours, de l'écrit, et donc de l'acte, racistes ou xénophobes. Une analyse attentive des programmes politiques des partis démocratiques traditionnels, dans un grand nombre de régions, est de nature à révéler les manifestations significatives de la capacité des partis et mouvements racistes et xénophobes à déterminer l'agenda politique national. La rhétorique politique des partis démocratiques emprunte progressivement le langage, les concepts et, en dernière analyse, le système de valeurs de ces partis. Les concepts centraux de cette rhétorique sont ceux de défense, de protection et de préservation. Leur légitimité ultime est la nation.

8. Les programmes politiques s'articulent donc progressivement autour de la protection de l'«identité nationale», de la «défense de l'intérêt national», de la sauvegarde du «patrimoine national», de la priorité donnée à la «préférence nationale dans l'emploi», du combat contre l'«immigration sauvage et allogène», etc. Dans le contexte de multiculturalisation générale de la plupart des sociétés, cette rhétorique devient le nouveau vocabulaire politique de la discrimination et de la xénophobie par ses deux traductions politiques principales: le refus ou la non-reconnaissance du multiculturalisme et de la diversité culturelle et surtout la désignation de ce contre quoi la nation est appelée à se défendre: le non-national, la minorité ethnique, culturelle ou religieuse, l'immigré et le demandeur d'asile. La discrimination politique, sociale, économique et culturelle constitue l'expression naturelle de cette rhétorique nationale défensive et protectrice. Sa légitimité est garantie par son acceptation et son articulation par les partis démocratiques traditionnels. Cette banalisation démocratique de l'idéologie raciste et xénophobe, souvent pour des raisons électoralistes, fait sauter les verrous éthiques de l'opposition au racisme par la popularisation du discours raciste et xénophobe. L'illustration la plus concrète de ce passage des idées racistes et xénophobes, de la marginalité de l'extrême droite à la normalité démocratique, est la participation croissante de partis xénophobes et de leurs dirigeants au pouvoir politique par l'intermédiaire de gouvernements de coalition. Le pas est donc franchi de la plate-forme politique marginale à l'accès aux institutions politiques de l'État et donc à la possibilité d'une action directe et légitimée pour la transformation de la société. Progressivement, le droit, l'ordre public, l'éducation, l'emploi et la protection sociale s'imprègnent d'idéologie raciste et xénophobe.

2. La légitimation intellectuelle

9. Le Rapporteur spécial a signalé dans ses rapports précédents les implications de la thèse de Samuel Huntington sur le conflit des civilisations et notamment l'ostracisme de l'Islam par rapport à l'Occident. La légitimation intellectuelle du racisme est plus explicite dans son dernier ouvrage (*Who Are We?*), où il postule le danger que représenteraient la population et la culture «latino» pour l'identité américaine.

10. Le Rapporteur spécial estime que la question de la légitimation intellectuelle du racisme a été particulièrement illustrée dans le cadre du débat explicatif des violences récentes dans les banlieues des grandes villes françaises. La gravité de cette légitimation découle de trois facteurs: la représentativité intellectuelle de leurs auteurs, la nature explicitement raciste de leurs analyses et commentaires et l'impact politique de leurs positions. Les deux personnalités concernées occupent une position importante au plus haut niveau du monde intellectuel en France: M^{me} Hélène Carrère d'Encausse est secrétaire perpétuelle de la plus haute institution intellectuelle française: l'Académie française, et M. Alain Finkielkraut est considéré comme l'un des plus grands philosophes français actuels, animateur depuis une dizaine d'années d'une émission très écoutée sur la station intellectuelle de la radio publique française: France Culture.

11. Ces deux personnalités éminentes procèdent à une lecture ethnique des violences récentes. M^{me} Carrère d'Encausse, dans une interview à un média russe, dénonce la polygamie (des familles africaines) comme cause principale de la violence des jeunes des banlieues. M. Finkielkraut est plus précis: il estime dans une interview au quotidien israélien Haaretz du 18 novembre 2005², que «le problème est que la plupart de ces jeunes sont Noirs et Arabes et ont une identité musulmane» et qu'«il est donc clair qu'il s'agit d'une révolte à caractère ethnico-religieux». À la question de savoir si la crise est une réaction au racisme dont sont victimes les Arabes et les Noirs, il répond: «Je ne le pense pas... On nous dit que l'équipe de France est adorée par tous parce qu'elle est "black-blanc-beur". En réalité, aujourd'hui, elle est black-black-black, ce qui fait ricaner toute l'Europe». Il confirme ensuite le rôle de l'écriture et de l'enseignement de l'histoire comme une des sources profondes du racisme, en estimant qu'on «change l'enseignement de l'histoire coloniale et de l'histoire de l'esclavage dans les écoles. Actuellement, on enseigne l'histoire coloniale comme une histoire uniquement négative. On n'enseigne plus que l'entreprise coloniale avait aussi pour but d'éduquer, d'apporter la civilisation aux sauvages». Et, enfin, M. Finkielkraut conclut son analyse par une figure intellectuelle classique de la légitimation intellectuelle du racisme par la délégitimation du combat contre le racisme, en déclarant que l'«antiracisme sera, pour le XXI^e siècle, ce qu'a été le communisme pour le XX^e». Ces analyses sont en fait le dernier avatar d'une légitimation intellectuelle récurrente dont l'impact politique confirme une préoccupation centrale du Rapporteur spécial dans ses rapports: la banalisation du racisme par la prégnance des idées racistes dans les plates-formes politiques des partis traditionnellement démocratiques. Trois exemples en constituent l'illustration concrète. D'abord, l'amplification publique – par des hommes politiques et députés au Parlement, du parti dominant dans le gouvernement – de la lecture ethnique de la crise. Ensuite, l'adoption par le Parlement français d'un projet de loi qui demande l'enseignement du rôle positif de la colonisation, notamment en Afrique du Nord. Et, enfin, la banalisation des idées du parti d'extrême droite, le Front national, révélée par un sondage récent selon lequel non seulement 24 % des Français se déclarent d'accord avec les idées de ce parti, mais que 30 % estiment que ce parti «ne représente pas un danger pour la démocratie».

12. Dans le même esprit, selon le journal Le Monde du 18 décembre 2005, «le sondage CSA, réalisé depuis 10 ans par la Commission nationale consultative des droits de l'homme sur la xénophobie (CNCDDH), montre une hausse spectaculaire du nombre de personnes se disant racistes. Un Français sur trois déclare que “personnellement il dirait de lui-même qu'il est raciste”». «La parole raciste s'est libérée», relève une note d'analyse confidentielle de la CNCDDH, instance placée auprès du Premier Ministre. Une lecture ethnique des attentats du mois de juillet 2005 à Londres a été également effectuée par des intellectuels et médias britanniques qui ont voulu y voir l'échec du modèle britannique de multiculturalisme. Le Gouvernement français a publiquement reconnu les causes sociales et économiques des violences des banlieues ainsi que la réalité de la discrimination dont les populations concernées sont victimes. De manière générale, la banalisation politique du racisme est renforcée par la lecture sécuritaire et la criminalisation des questions de l'immigration et de la demande d'asile dans les législations et les pratiques politiques de nombreux gouvernements.

3. La recrudescence de la violence raciste des groupes néonazis

13. L'ampleur et la fréquence des actes de violence racistes et xénophobes des groupes néonazis sont une conséquence directe de la banalisation politique et de la légitimation intellectuelle du racisme. Ces groupes, longtemps considérés comme marginaux, ont doublement bénéficié de cette nouvelle régression du combat contre le racisme. Ces groupes sont littéralement sortis du bois de la marginalité par des démonstrations et des manifestations publiques facilitées par la légitimation démocratique des idées racistes et xénophobes. La tolérance dont ces groupes bénéficient est favorisée par une certaine interprétation de la priorité du combat contre le terrorisme et l'ostracisme sécuritaire du non-national, de l'immigré, du demandeur d'asile et de l'adepte de religions minoritaires comme l'islam. La tentation est grande dans ce contexte d'instrumentaliser leurs constructions idéologiques, faites d'un vieux nationalisme identitaire à dominante raciale, de xénophobie viscérale et, dans certains pays, d'un christianisme sectaire, pour combattre à la fois le multiculturalisme, avatar du vieux cosmopolitisme honni, et l'ennemi terroriste du moment, vaguement défini par l'amalgame de facteurs de race, de culture et de religion. Puisant dans leur imaginaire et leur patrimoine intangible de racisme, les groupes néonazis passent à l'acte de violence non seulement contre l'ennemi allogène, l'immigré, le non-national, la minorité nationale ethnique ou religieuse, le Noir, l'Arabe, l'Asiatique et le Caucasien, le Musulman, mais également le Juif, figure traditionnelle de l'ennemi intérieur et de la haine raciale. La violence raciste et xénophobe se manifeste sur trois terrains traditionnels: agressions physiques de groupes, profanations de cimetières, déprédations de lieux de culte et de culture. Les manifestations sportives et musicales sont devenues le théâtre privilégié de cette violence. La montée du racisme dans le sport, et notamment dans le football, est une conséquence directe de la recrudescence de la violence des groupes néonazis. La montée de la violence raciste et xénophobe des groupes néonazis est particulièrement alarmante dans la plupart des pays européens, dans la Fédération de Russie, les pays baltes, en Australie, en Nouvelle-Zélande et en Amérique du Nord.

B. Facteur déterminant de l'impact de la recrudescence du racisme sur la démocratie: l'enjeu du multiculturalisme

14. Un facteur marquant, commun à la plupart des sociétés actuelles, amplifie en profondeur l'impact sur le système démocratique de la banalisation du racisme et de la légitimation de l'idéologie raciste et xénophobe des partis d'extrême droite: l'enjeu du multiculturalisme.

15. Les sociétés multiculturelles sont le résultat de processus historiques qui, dans la dynamique de leur construction, ont mis en contact peuples, cultures et religions. Ces rencontres se sont déroulées dans le cadre d'une structure politique d'organisation et de fonctionnement: la nation. Le principe d'organisation de cette structure s'est, en général, articulé autour d'un facteur de reconnaissance, de rassemblement et d'unité: l'identité nationale. La corrélation ou le lien entre ces deux notions, identité et nation, constitue la base du processus de constructions identitaires qui, dans la longue durée, par l'instrumentalisation de l'histoire, de la mémoire, de la langue, de la culture et de la religion, se sont traduites par une notion politique et juridique, l'État-nation, qui a structuré la plupart des sociétés modernes. Le concept d'État-nation, en général, a été intellectuellement et idéologiquement pensé et politiquement pratiqué comme l'expression d'une identité nationale, reflétant selon les contextes politiques, de manière exclusive, une ethnie, une religion ou une culture.

16. La problématique centrale de la plupart des sociétés modernes réside dans la contradiction profonde entre le cadre de l'État-nation, expression d'une identité nationale exclusive et le processus dynamique de multiculturalisation de ces sociétés par la diversité croissante des communautés et des groupes ethniques, culturels ou religieux. En fonction de l'histoire de la construction de ces sociétés et de la nature de leur système politique, le principe d'égalité ou celui de discrimination gouverne la position de chaque groupe, ethnique, culturel, religieux ou social, dans la société. Historiquement, c'est le principe de discrimination qui a régi la construction de la plupart des sociétés. La profondeur historique de cette relation discriminatoire se traduit dans la longue durée par la coïncidence de la carte de la marginalisation politique, sociale et économique avec la carte ethnique, culturelle ou religieuse de ces sociétés. C'est dans ce sens que le processus multiculturel, jamais neutre, est porteur dans la durée, et donc en profondeur, des inégalités inhérentes à la société.

17. La diversité culturelle a été conçue et pratiquée dans ce contexte comme différence radicale et hiérarchie entre races, cultures et communautés. La légitimation religieuse ou mythique de la diversité et les structures sociales qui les ont exprimées ont ainsi constitué le fondement de systèmes de castes en Afrique et en Asie. Cette lecture hiérarchique de la diversité, ethnique, raciale, culturelle et religieuse, a été théorisée et légitimée par des philosophes, intellectuels et scientifiques d'Europe aux XVIII^e et XIX^e siècles, et instrumentalisée très précisément par les pouvoirs politiques comme fondement idéologique des expansions coloniales et impériales de ce continent. Cette vision hiérarchisée de l'humanité s'articule autour de deux concepts liés: la supériorité de la culture et de la civilisation européennes et la finalité civilisatrice de la domination coloniale. Les sociétés issues de la domination coloniale sont en conséquence toutes structurées, sur les plans politique, économique et social, par cette lecture hiérarchique de la diversité, notamment dans l'hémisphère Nord, aux États-Unis, en Amérique du Sud et dans les Caraïbes. Les communautés autochtones et d'ascendance africaine en ont été les principales victimes. La profondeur historique de la diversité hiérarchisée des sociétés concernées est le reflet dans le temps et dans l'espace de la durée des systèmes politiques dont elles émanent, féodales, coloniales ou impériales. Sa prégnance dans les rapports sociaux, les sensibilités individuelles et les inconscients collectifs est à la mesure de sa justification, de sa transmission, et de sa maturation, par les systèmes de valeurs dominants, l'éducation, la littérature et les moyens d'information et de communication.

II. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

1. Recrudescence du racisme et régression démocratique

18. La recrudescence du racisme, de la discrimination raciale et de la xénophobie est l'expression d'une régression majeure du progrès démocratique par son instrumentalisation politique et idéologique traditionnelle par les partis d'extrême droite, sa légitimation intellectuelle ouverte par des intellectuels et des médias influents, l'infiltration progressive de la rhétorique et des plates-formes racistes et xénophobes dans les programmes politiques de partis démocratiques sous couvert de lutte contre le terrorisme, l'immigration illégale et la défense de l'identité nationale, et la banalisation populaire de la culture et de la mentalité racistes et xénophobes. Toutes les formes, anciennes et nouvelles, de racisme et de discrimination raciale sont désormais revigorées.

19. Le combat contre le racisme, la discrimination raciale et la xénophobie, sous toutes leurs formes et manifestations, doit constituer la pierre angulaire de la défense et du renforcement du progrès démocratique.

20. Ce combat doit s'articuler autour d'une double stratégie: 1) Une stratégie politique et juridique par, d'une part, l'expression – au plus haut niveau du pouvoir politique des États Membres – d'une volonté politique déterminée de combattre toutes les formes, manifestations et expressions de racisme, de discrimination raciale et de xénophobie et, d'autre part, la ratification, la mise en œuvre et la traduction légale au niveau national des instruments et accords internationaux contre le racisme, notamment la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et la Déclaration et le Programme d'action de Durban; 2) Une stratégie éthique, intellectuelle et culturelle qui est désormais urgente pour éradiquer, sur le front intellectuel et moral, les racines profondes de la culture et de la mentalité racistes et xénophobes par l'éducation et l'enseignement à tous les niveaux, les moyens d'information et de communication (notamment l'Internet), les systèmes de valeurs et de représentations, ainsi que le combat contre la littérature révisionniste raciste et xénophobe.

21. La prégnance des plates-formes politiques racistes et xénophobes dans les programmes politiques des partis démocratiques doit être combattue non seulement par une plus grande vigilance politique mais également par la coordination constitutionnelle, légale, juridique et administrative, du combat contre toutes les formes de racisme, de discrimination et de xénophobie, avec le combat contre le terrorisme et l'immigration illégale. Il est urgent à cet effet, dans le respect des instruments internationaux pertinents de défense des droits de l'homme, de combattre la criminalisation de l'immigration et de la demande d'asile et leur traitement principalement sécuritaire.

2. Articulation du combat contre le racisme, la discrimination raciale et la xénophobie avec la construction d'un multiculturalisme démocratique, égalitaire et interactif

22. Le combat contre le racisme est lié à la reconnaissance politique de la réalité multiculturelle de toutes les sociétés et à la volonté politique de transformer les héritages multiculturels discriminatoires et inégalitaires en construction de sociétés régies par un multiculturalisme démocratique, égalitaire et interactif. À cet effet, l'inventaire critique et la remise en question profonde des constructions identitaires ethnocentriques, exclusives et

discriminatoires passe par un réexamen de l'écriture et de l'enseignement de l'histoire nationale et la promotion de la rédaction et de l'enseignement d'histoires nationales multiculturelles et d'histoires régionales similaires aux histoires régionales (Afrique, Amérique latine, Caraïbes et Asie centrale) coordonnées par l'UNESCO.

23. La promotion du pluralisme culturel doit constituer dans cet esprit le principe de l'organisation et du fonctionnement de ces sociétés multiculturelles. Le Rapporteur spécial réitère dans ce contexte la définition du pluralisme donnée dans ses rapports précédents: reconnaissance, promotion et protection de la diversité culturelle; reconnaissance par le pouvoir politique et par sa traduction constitutionnelle, protection par la loi et promotion par l'éducation, l'information et la communication. La dialectique de l'unité et de la diversité favorise le combat contre le racisme en liant la reconnaissance des spécificités et singularités ethniques culturelles et religieuses à la promotion des interactions entre les différentes communautés autour de valeurs universelles.

Notes

¹ Argentine, Azerbaïdjan, Bélarus, États-Unis d'Amérique, Géorgie, Mexique, Oman, Pologne, Slovénie et Venezuela. Certaines de ces réponses ont été reçues tardivement.

² Extraits de l'interview donnée par Alain Finkielkraut à *Haaretz*, traduit de l'anglais et publiés dans *Le Monde* du 24 novembre 2005.
